

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messenger suisse de France

Band: 11 (1965)

Heft: 2

Rubrik: Exposition nationale : le sort des principales attractions

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

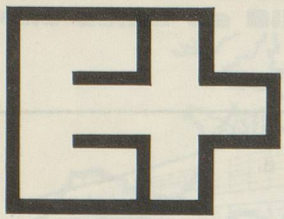
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



EXPOSITION NATIONALE

Le sort des principales attractions

En principe, l'expo revend tout ce qui lui appartient. La destination de certaines installations est déjà connue, mais pour la plupart des transactions sont encore en cours.

Le monorail suscite beaucoup d'intérêt dans le monde entier : le Japon le voudrait pour un lunapark, Montréal pour l'exposition mondiale de 1967, la France pour l'aménagement des côtes du Languedoc, Munich pour l'exposition internationale des transports en 1965.

Le télécanaqué, en revanche, attire moins les acquéreurs, encore qu'il pourrait être utile à une station touristique.

Les totems, pour lesquels une offre suédoise n'a pu être retenue, seront vendus. Mais les éclaircisseurs qui les ont construits pourront d'abord faire un choix pour leurs brigades.

La ville de Lausanne s'intéresse vivement au jardin d'enfants et à ses voiles de béton. Elle s'intéresse aussi au maintien d'une des caves régionales (la vaudoise ou la valaisanne), qui pourrait être conservée au sein d'une future zone de camping, prévue entre la fontaine de granit et la halle des fêtes (celle-ci devant être démolie). Il est question aussi de garder le « relais », place de pique-nique au bord du lac. On espère que la commune de Lausanne maintiendra l'esplanade des communes et ses pyramides de pierre et qu'elle rachètera la superbe fontaine de granit. En dépit d'une offre de l'exposition universelle de New-York, on espère également que la remarquable toiture des « échanges » restera à Vidy pour abriter une place de sport.

La solution d'un autre problème dépend de la ville : la création éventuelle, dans le secteur Est, d'un centre culturel où s'installeraient notamment la compagnie théâtrale des « Faux-Nez » et la cinémathèque suisse. On conserverait ainsi le théâtre-expo et le cinéma central. Mais un tel aménagement coûterait environ 7,5 millions de francs à la capitale vaudoise. Dans le même secteur, le studio de la radio disparaîtra.

Le centre de l'hôtellerie, qui appartient à l'expo, restera et sera vendu à la société suisse des hôteliers, qui l'exploitera. L'Olma, foire agricole de St-Gall, rachètera certaines structures du secteur « terre et forêt ».

Le bâtiment administratif de l'expo appartient à la ville de Lausanne. Il fut d'ailleurs construit à l'intention des étudiants de l'Epul et il sera mis à leur disposition. C'est aussi à la ville qu'appartient le très beau château de Vidy, qui deviendra probablement un centre de réception pour la commune.

Le sanctuaire de l'Expo et sa croix de pierre seront vraisemblablement démolis, au grand regret des milieux œcuméniques. Quant aux cloches du carillon, elles seront reprises par la fonderie qui les avait faites et louées pour l'expo.

Le mésoscaphe n'est pas encore vendu, mais une centaine d'acquéreurs éventuels s'y intéressent, surtout des étrangers. Il y a même eu des offres farfelues : un Suisse voulait faire du sous-marin une exposition itinérante, un Allemand désirait le louer pour aller retrouver un trésor qu'il croit caché dans les Caraïbes. En fait, l'expo pourrait donner la préférence à un groupe à majorité suisse, qui utiliserait le mésoscaphe à des fins touristiques et scientifiques en Méditerranée.

Quant à la « machine à Tinguely », elle a déjà sus-

citée des offres de l'étranger, notamment d'Australie. Mais une entreprise suisse s'y intéresse sérieusement pour la placer devant un bâtiment commercial de la région de Berne.

Le contenu de la voie suisse sera vendu. Certaines communes reprendront des œuvres d'art.

En ce qui concerne les concessionnaires, le « Spiral » sera transporté à Munich pour l'exposition internationale des transports en 1965. Le « petit train », lui, appartient à la société de la « Suisse en miniature », à Mélide, et c'est peut-être là-bas qu'il ira.

Plusieurs attractions de l'expo appartiennent aux exposants. C'est le cas des magnifiques « bannières de jute » du secteur agricole, qui seront regroupées à Brougg, siège de l'Union suisse des paysans. Le bassin, les installations et les mannequins de la coupole de la mode iront pour quelques mois à Londres, dans le cadre d'une exposition. Le « télécabine », loué aux transports publics lausannois par une grande société industrielle, sera repris par celle-ci. Une autre société industrielle revendra le transformateur d'électricité de 750.000 volts. Les propriétaires de la « fontaine de cuivre » la reprendront probablement aussi. En revanche, le « télépanier » du secteur de l'industrie sera démolie.

Pour la « symphonie » de Liebermann, propriété des exposants du secteur des échanges, il est question qu'elle soit présentée à Berlin. Les films de Brandt, loués à l'expo, seront repris par leur réalisateur, mais ils seront difficiles à regrouper, hélas, pour une exploitation. Pour cette même raison technique, le film de l'aviation disparaîtra, de même que le spectacle « Son et lumière » du secteur paysan.

On étudie la possibilité de faire une copie regroupée du film du secteur de l'industrie, pour le mettre à la disposition des industriels suisses. Le film de l'opération à cœur ouvert pourrait de même être utile aux étudiants en médecine. Le fameux « circarama » des chemins de fer, et probablement aussi le spectacle tournant des P.T.T., iront à l'exposition internationale des transports de Munich, l'an prochain. Le musée des transports de Lucerne (et aussi la foire internationale de Gênes) sont acquéreurs du spectacle « polyvision » du tourisme. En revanche, le spectacle « globovision » des entreprises d'exportation sera difficilement utilisable plus tard, de même que le film de l'armée, mais il est possible que ce dernier soit tout de même conservé.

Disons pour terminer que la vigne et le verger de l'expo devront être arrachés et que les petits lacs artificiels créés à Vidy — tellement artificiels qu'ils n'ont même pas de lit solide et qu'ils sentent rapidement mauvais — seront très vraisemblablement comblés.

Dans ce domaine, un problème financier se pose à l'Expo. Les dépenses de démontage et de démolition sont comprises dans le budget et l'on espère que la vente des bâtiments équilibrera au moins ces dépenses. Mais le budget pourrait être complètement bouleversé, selon les exigences d'une remise en état complète des terrains. Or les dispositions communales ne sont pas encore connues.

Un fait cependant semble certain. La ville de Lausanne renoncera à la construction d'immeubles locatifs et la plaine de Vidy restera, heureusement, une magnifique zone de verdure. Seules, des installations sportives y trouveront place.